

# 10<sup>ème</sup> édition des « Entretiens de la Sauvegarde »

## Lundi 26 janvier 2015

présentée par  
Thierry Montéran et Stéphane Gorrias



---

Sous la présidence de Madame Agnès Mouillard,  
*Présidente de la Chambre Commerciale, Financière et Economique  
de la Cour de cassation*

---

**9h00** Ouverture des travaux par Thierry Montéran, Stéphane Gorrias

**9h10** Discours de Madame Christiane Taubira, garde des Sceaux<sup>1</sup>

Intervention de Monsieur Emmanuel Macron, ministre de l'Economie,  
de l'Industrie et du Numérique<sup>2</sup>

**I - Invité :** **Xavier Beulin**, président de la FNSEA

**II - Les thèmes des tables rondes :**

1) Mandat de justice – *Patrick Rossi – Natalie Fricero – François Legrand – Xavier Huertas – Yves Lelièvre*

Indépendance, impartialité et faculté de choix – L'évolution de la notion de mandat

2) La prise en compte des aspects psychologiques :

- du chef d'entreprise – *Marc Binné – Nathalie Guyomard*
- des salariés – *Philippe Froehlich – Christine Gailhbaud – Thierry Lapaon, Secrétaire Général de la CGT*

Témoignage en images : Jean Lecourieux-Bory

---

<sup>1</sup> Sous réserve de confirmation

<sup>2</sup> Sous réserve de confirmation

- 3) Obligations environnementales et procédures impécunieuses – *Rémi Steiner – Denis Hazane – Jean-Nicolas Clément – Eric Etienne-Martin – Dominique Miquel – Aurélien Louis ?*  
Les actifs invendables – Cas pratique
- 4) Les premières applications de l’ordonnance du 12 mars 2014, les premières difficultés – présentation des thèmes d’application concrète de l’après-midi  
*Franck Gentin – Marie Dubois – Philippe Roussel-Galle – Aurélia Perdereau*
- 5) L’invité surprise : Du diagnostic aux remèdes !

**13h00** Fin des travaux - Déjeuner

**14h30 III - Les thèmes des ateliers :**

- 1) Aspects pratiques de l’ordonnance  
Le rétablissement professionnel après enquête, avantages/inconvénients –  
L’ouverture de la procédure – Le déroulé et les incidents de la procédure –  
L’effacement des dettes et les exceptions – La clôture des procédures  
*Sébastien Depreux – Jocelyne Vallansan – Patrick Canet – Denis Mazella*
- 2) Aspects pratiques de l’ordonnance  
La prévention  
Le privilège de la conciliation – le prépa cession en conciliation  
La présentation du plan par des tiers en conciliation, en sauvegarde  
La sauvegarde accélérée – *Philippe Pétel – Christophe Delattre – Charles-Henri Carboni - Guy Elmalek*
- 3) Aspects pratiques de l’ordonnance  
Déclaration de créance et vérification des créances  
*Pierre-Michel Le Corre – Antoine Diesbecq – Geoffroy Berthelot - Nicolas Flesch*
- 4) Le point sur la jurisprudence 2013-2014 – *Jean-Pierre Rémetry – Laurence-Caroline Henry*
- 5) L’administration provisoire  
Nomination, étendue et limite des pouvoirs de l’administrateur provisoire  
Rémunération de l’administrateur provisoire  
Le mandat civil - Mission de représentation  
Les problèmes pratiques – Les droits des associés  
*Béatrice Dunogué-Gaffié – Florence Tulier – François-Xavier Lucas – Georges Teboul*

**17h30** Fin des travaux



---

**RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :**

I.F.P.P.C., 4 rue de la Paix, 75002 Paris - ☎ : 01.44.50.15.60

E-mail : [stephanie@ifppc.fr](mailto:stephanie@ifppc.fr)

Date limite d'inscription : 5 janvier 2015

**TARIFS :**

*Seules les inscriptions accompagnées du règlement par chèque à l'ordre de l'IFPPC seront prises en compte. Passé le 9 janvier, aucune annulation ne sera remboursée.*

- Professionnels (mandataires de justice, avocats, greffiers des tribunaux de commerce, experts-comptables, membres associés) : 300 €
- Stagiaires ou salariés AJ-MJ avec demande complète de prise en charge par l'OPCA/PL, ou collaborateurs avocats (moins de 3 ans) : 200 €
- Juges consulaires et magistrats : inscription auprès de l'ENM dans la limite des places réservées
- Sur justificatif : Etudiants en master 2 spécialisé et professeurs de droit : 60€

---

**MAISON DE LA CHIMIE  
28 bis rue Saint-Dominique - 75007 Paris**

**Métro :**

**Invalides (lignes 8 et 13)**

**Assemblée Nationale (ligne 12)**

**Parking :**

**35 rue Fabert – 75007 Paris**

---

*Le colloque se déroule conformément aux modalités mises en place pour la formation continue des mandataires de justice, des avocats et des magistrats, soit 7 heures de formation.*



## **BULLETIN DE PARTICIPATION VALANT FACTURE**

**Un bulletin de participation par personne inscrite**

**Déclaration d'activité de prestataire de formation enregistrée sous le n° 11 75 41165 75 auprès du Préfet de région d'Ile-de-France**

NOM .....

PRENOM.....

QUALITE.....

ADRESSE PROFESSIONNELLE.....

.....

N° DE TEL.....

ADRESSE MAIL.....

*Si différente, indiquer l'adresse pour l'envoi de l'attestation de présence.....*

ATELIER CHOISI.....

### **MONTANT DE LA PARTICIPATION JOURNEE D'ETUDE ET DEJEUNER**

*(forfait non susceptible de fractionnement)*

PROFESSIONNEL AJ-MJ, AVOCAT, GREFFIER DES TRIBUNAUX DE COMMERCE, PRATICIEN.....	300,00 €
STAGIAIRE ou COLLABORATEUR d'Études d'AJ-MJ avec dossier complet de demande de prise en charge OPCA/PL.....	200,00 €
AVOCAT STAGIAIRE (≤ 3 ans).....	200,00 €
Sur justificatif, ETUDIANT en master 2 spécialisé ou PROFESSEUR de droit..	60,00 €

### **FACTURE**

Participation de ..... €

*Indiquer le nom et le prénom de la personne inscrite - Indiquer le montant retenu*

Règlement par chèque à l'ordre de l'IFPPC, 4 rue de la Paix 75002 Paris,  
☎ : 01.44.50.15.60

**Aucune inscription ne sera enregistrée sans règlement**

*Le présent document vous sera retourné accompagné de l'attestation de présence avec la mention « acquittée ».*

